



## CHARTRE ÉTHIQUE CHAMPIONNATS U11



Les championnats U11 constituent une particularité importante du Basket Icaunais : C'est près de 30 équipes qui s'affrontent tous les week-ends sur tous nos terrains avec des niveaux très hétérogènes et des motivations également très différentes.

Un point commun : tous ces enfants qui jouent chaque week-end seront les futurs basketteurs de demain.

Il paraît donc primordial :

1. de *fidéliser* au maximum tous ces joueurs afin d'assurer une pérennité durable à notre sport sur le département,
2. d'*inculquer dès cet âge les bons comportements* afin de construire des joueurs responsables et citoyens qui pourront s'ancrer durablement et sainement dans notre activité.

Plusieurs points apparaissent alors inévitables : *Le score et le championnat ne sont finalement qu'un prétexte* pour faire passer tous les contenus techniques et surtout éducatifs que les clubs devraient vouloir faire passer.

Le rôle de l'encadrement de ces équipes devient alors essentiel et toute l'équipe dirigeante du club et du Comité doivent veiller à ce que ces championnats se déroulent dans *un état d'esprit irréprochable* tant sur le terrain que dans les tribunes.

*Les U11 ne sont pas des adultes miniatures* et ont donc besoin d'apprentissages spécifiques prodigués lors des formations départementales.

Le Comité ne se veut pas moralisateur, mais fort de notre expérience, nous nous efforçons petit à petit d'affiner notre offre afin que nos mini basketteurs et nos clubs se retrouvent dans la pratique hebdomadaire du Basket. Pour cela, à chaque changement de règlement, nous vous consultons et de travaillons dans une transparence et une collégialité la plus importante.

Nous ne pouvons résoudre tous les problèmes rencontrés et nous comptons vivement sur *vosre engagement moral, votre participation active* à la mise en place de ces quelques règles qui nous permettront ensemble de continuer à avancer vers une pratique qualitative et durable du basket sur notre département.

Ces règles et règlements n'ont de valeur que si nous communiquons bien sur ces règles (sous-main, annuaires du Comité et règlements FFBB), et que si nous nous efforçons de le faire respecter avec évidemment des décisions qui ne font pas plaisir aux clubs incriminés mais qui vont toujours dans l'intérêt commun.

Ainsi, il nous est apparu évident de proposer des outils qui permettent de recadrer les rôles de chacun des acteurs de ce championnat, en demandant à chaque club engagé en championnat de bien vouloir adhérer à la Charte ci-après.

### LE COMITÉ

Les Valeurs que le Comité souhaite véhiculer :

- ✓ RÈGLE D'OR dans le Mini-Basket : le Jeu doit primer sur l'enjeu
- ✓ Développement de l'Esprit d'équipe
- ✓ Initier les enfants à la compétition et au dépassement de soi.
- ✓ Développer l'Esprit citoyen

Rôles du Comité :

- ✓ organiser les championnats,
- ✓ réguler la pratique,
- ✓ augmenter le nombre d'équipes et de licenciés,



### Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex



☎ 03.86.52.37.49 ✉ [secretariat@yonnebasketball.org](mailto:secretariat@yonnebasketball.org) 🌐 [www.yonnebasketball.org](http://www.yonnebasketball.org)

📺 Yonne BasketBall - N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826



- ✓ organiser des manifestations ludiques et éducatives,
- ✓ reconnaître le travail fourni par les clubs,
- ✓ former les coaches et dirigeants.

### LE CLUB

La fonction de dirigeant de club engendre des responsabilités. Un dirigeant se doit de dialoguer avec les licenciés de son club au sujet des comportements à adopter et à proscrire.

Il est responsable de la bonne tenue des licenciés mais aussi des accompagnateurs et supporters !

#### Engagements du club :

- ✓ accueillir et de faire jouer tous les enfants désireux de jouer au basket-ball,
- ✓ donner les moyens suffisants à l'école de Basket,
- ✓ connaître et respecter tous les règlements,
- ✓ adopter un comportement exemplaire envers les enfants,
- ✓ respecter les dates d'engagement en championnat et dates et horaires de matchs,
- ✓ privilégier à tout prix les matchs des enfants,
- ✓ adopter un comportement pédagogue avec les enfants mais également avec les parents,
- ✓ respecter et faire respecter les décisions arbitrales,
- ✓ ne pas encourager un climat de « guerre de clocher » avec les clubs « rivaux »,
- ✓ réprimander sévèrement tout comportement violent ou déplacés de ses licenciés ou parents,
- ✓ déterminer les tâches auxquelles les parents peuvent apporter leur aide au sein du club.

### LE DÉLÉGUÉ DU CLUB

Les organisateurs sont chargés de la salle ou du terrain et ils sont tenus pour responsables des désordres qui se produisent avant, pendant, ou après la rencontre et de tout incident résultant de l'insuffisance de l'organisation.

Il convient de rappeler que ce responsable a l'obligation de prendre, à la demande des arbitres ou du délégué du Comité, toute décision durant la rencontre pour que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions de régularité possibles jusqu'à sa fin normale.

Le déroulement paisible d'une rencontre passe obligatoirement par le respect des principes énoncés dans cette charte, le responsable de l'organisation doit donc les faire respecter.

Les organisateurs et le délégué du club pourront être sanctionnés en cas de manquement à leurs obligations par une pénalité financière, la suspension de la salle ou du terrain ou encore la perte par pénalité de la rencontre.

#### Engagements du responsable :

- ✓ *arriver le premier à la salle ;*
- ✓ *accueillir l'équipe adverse et leur mettre à disposition un vestiaire ;*
- ✓ *prévoir les arbitrages et tables de marque ;*
- ✓ *s'assurer du bon déroulement des rencontres dans le respect de l'éthique sportive ;*
- ✓ *faire respecter les règlements ;*
- ✓ *ne pas avoir une attitude partisane ;*
- ✓ *rappeler à l'ordre les coaches et parents à propos des contestations de décisions arbitrales ;*
- ✓ *distribuer le Guide du « Bon Parent » ;*
- ✓ *signaler au Comité le plus rapidement possible tout comportement déplacé ou débordements lors de la rencontre.*

### LE PARENT

#### Engagements du parent :

- ✓ *connaître les règles du basket,*
- ✓ *NE PAS CRITIQUER LES ARBITRES,*
- ✓ *être le moteur de l'assiduité de son enfant,*

#### **Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball**

Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex



☎ 03.86.52.37.49 ✉ [secretariat@yonnebasketball.org](mailto:secretariat@yonnebasketball.org) 🌐 [www.yonnebasketball.org](http://www.yonnebasketball.org)

📺 Yonne BasketBall - N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826



- ✓ *montrer sa confiance et sa fierté à son enfant,*
- ✓ *partager son plaisir de jouer,*
- ✓ *dialoguer avec son enfant en dehors du terrain pour :*
- ✓ *réguler son enthousiasme ou ses comportements antisportifs ;*
- ✓ *le rassurer sur ses « performances » ;*
- ✓ *éventuellement détecter ses contrariétés.*
- ✓ *échanger avec les autres parents ;*
- ✓ *échanger avec le club et/ou l'Entraîneur sur :*
  - *les difficultés ou contrariétés rencontrées par l'enfant*
  - *les changements dans la vie de l'enfant (scolaires, familiaux, santé...)*
  - *sur l'évolution personnelle de l'enfant et sur son implication au sein du groupe*
- ✓ *respecter le travail de bénévoles ;*
- ✓ *développer la connaissance basket ;*
- ✓ *participer à la vie du club.*

### LE COACH

#### Engagements du coach :

- ✓ *être un ÉDUCATEUR plutôt qu'un ENTRAINEUR ;*
- ✓ *être exemplaire envers ses joueurs et être le plus pédagogue et juste possible ;*
- ✓ *mettre au centre de son projet l'apprentissage plutôt que le résultat ;*
- ✓ *attribuer un temps de jeu conséquent à chaque joueur ;*
- ✓ *être à l'écoute de ses joueurs ;*
- ✓ *NE PAS CRITIQUER LES ARBITRES et sanctionner immédiatement les joueurs qui se le permettent ;*
- ✓ *dialoguer avec les parents des joueurs afin d'expliquer :*
  - *le projet de la saison,*
  - *sa gestion d'équipe,*
  - *le comportement attendu des enfants et des parents,*
- ✓ *déterminer les tâches auxquelles les parents peuvent apporter leur aide au sein du club ;*
- ✓ *communiquer avec Parents et Enfants sur le calendrier des matchs et les absences de chacun ;*
- ✓ *organiser le covoiturage ;*
- ✓ *organiser le lavage des équipements de matchs.*

### LE JOUEUR

#### Engagements du joueur :

- ✓ *respecter le principe du B. M. A. : BONJOUR – MERCI – AU REVOIR ;*
- ✓ *s'entraîner pour pouvoir faire les matchs ;*
- ✓ *rendre sa cotisation complète (cotisation à jour) avant le début des matchs ;*
- ✓ *être ponctuel voire en avance ;*
- ✓ *respecter les lieux mis à disposition*
- ✓ *être Acteur et non consommateur de l'association*
- ✓ *être assidu aux matchs et entraînements*
- ✓ *prévenir de ses absences*
- ✓ *avoir une attitude solidaire et collective*
- ✓ *ne JAMAIS CONTESTER L'ARBITRAGE*
- ✓ *accepter ses erreurs*
- ✓ *bannir de son vocabulaire : « j'y arriverai jamais ! »*
- ✓ *à communiquer et participer à la vie du club avec ses parents.*

Tout club ou licencié ne respectant pas les engagements tenus dans le présent document seront passibles de sanctions disciplinaires.

#### **Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball**

Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex



☎ 03.86.52.37.49 ✉ [secretariat@yonnebasketball.org](mailto:secretariat@yonnebasketball.org) 🌐 [www.yonnebasketball.org](http://www.yonnebasketball.org)

📘 Yonne BasketBall - N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826



## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

### Actions préventives :

Le Comité (un élu et le CTF) propose également de provoquer une ou plusieurs réunions avec les clubs où les problèmes d'accueil, de gestion des parents et des coaches deviennent récurrents avant sanctions. L'idée est d'aider les clubs à régler ces problèmes comportementaux.

Le Comité (via le CTF) propose des matinées ou soirées de formations parents-dirigeants-coachs pour expliquer les règles fondamentales du basket et faire comprendre l'état d'esprit souhaité dans le mini-Basket.

Le club devra faire une demande écrite avec une ou plusieurs propositions de dates.

### Actions répressives :

En cas d'incident, la Commission de Discipline Régionale pourra être saisie de l'affaire par l'arbitre ou le Président et/ou la Secrétaire Générale du Comité.

Dans le cadre de l'instruction, la Commission MiniBasket et la Commission Sportive seront sollicitées afin d'apporter leur expertise.

Lors de l'ouverture d'un dossier disciplinaire, le club ou le licencié incriminé sera passible d'une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion du championnat. A cette sanction disciplinaire, le Comité Directeur pourra prononcer le retrait ou la suspension du label « Ecole Départementale de Mini-Basket » pour une durée déterminée.

Les entraîneurs impliqués dans des incidents disciplinaires avec des officiels pourront être redevables d'heures d'AIG (Activité d'Intérêt Général) auprès du Comité de l'Yonne ou d'une de ses Commissions (CTJ, Mini-Basket, CDO, etc...).

Fait à ....., le.....

Sylvain BROUILLARD,  
Président de la Commission Mini-basket

NOM et Prénom du/de la Président(e)  
du club + signature



NOM et Prénom de l'Entraîneur  
U11F + signature

NOM et Prénom de l'Entraîneur  
U11M + signature

NOM et Prénom de l'Entraîneur  
U9 + signature

### Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - Bâtiment A - 10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 11 - 89010 AUXERRE Cedex



03.86.52.37.49 ✉ [secretariat@yonnebasketball.org](mailto:secretariat@yonnebasketball.org) 🌐 [www.yonnebasketball.org](http://www.yonnebasketball.org)

📘 Yonne BasketBall - N° Siret : 429 828 106 00030 - APE : 9312Z - RNA : W891000826

